

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2016

ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DES PORTS DE CLOHARS-CARNOËT (APPPC-C)
Maison des associations de Saint-Jacques, Clohars-Carnoët.
(Association n° W294002926).

P. jointe : comptabilité de l'exercice 2015.

Clohars-Carnoët, le 3 mai 2016.

Sur convocation de son président, l'Apppc-c a réuni ses membres en assemblée générale ordinaire le dimanche 24 avril 2016, date fixée en conseil d'administration du 29 février 2016.

L'assemblée était présidée par M. Marc Cornil, assisté des membres du bureau.

Ordre du jour :

- rapport moral ;
- rapport financier ;
- renouvellement des membres du conseil d'administration ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- Remise de l'attestation de permis aux 14 lauréats de la session de formation 2015-2016 ;
- interventions extérieures (élus et représentant de la SNSM) ;
- remise du don à la SNSM.

Pièces jointes : états comptables (pour la DDTM seulement) et déclaration d'approbation par les commissaires aux comptes, une annexe.

Le président ouvre la séance à 10 heures en saluant le maire et l'assistance (de l'ordre de 70 personnes).

En préambule, le président remercie les personnes présentes qui, en se déplaçant, manifestent l'intérêt qu'elles portent à l'association. Il rappelle ensuite les missions essentielles de l'association qui participent des valeurs qui doivent rassembler tous les adhérents et sympathisants de l'association, au-delà de toute autre considération.

- Promotion entre tous les plaisanciers ainsi qu'entre les plaisanciers et les pêcheurs professionnels des vertus d'entraide et de secours mutuel ;
- Représentation des membres de l'association et défense de leurs droits lorsque leurs intérêts sont en jeu, notamment s'agissant des plus modestes d'entre eux ;
- Solidarité envers la SNSM ; cette solidarité se manifestant chaque année par une aide financière matérialisée par un don ;
- Participation active à l'amélioration du fonctionnement des ports et à la préparation des décisions concernant leur organisation ou leur gestion ;
- Préparation des adhérents au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur ;
- Promotion de l'esprit de camaraderie et d'amitié, étant entendu que cet esprit ne nuit pas, bien au contraire, au sérieux des actions de l'association.

.../...

1. - Rapport moral

Évolution du nombre d'adhérents (non compris les candidats au permis bateau) :

- 2010 : 105 ; 2011 : 114 ; 2012 : 116 ; 2013 : 88 ; 2014 : 70 ; 2015 : 95.

Le nombre d'adhérents a donc augmenté de plus de 35 % de 2014 à 2015. Cette progression est un encouragement à développer les actions visant à accroître la notoriété et l'attractivité de l'association. Toutefois, à peine un plaisancier cloharsien sur cinq est adhérent à l'Apppc-c. Cela donne la mesure des efforts qui restent à accomplir pour que l'association poursuive son développement. Il y va de sa pérennité.

Permis bateau

20 permis ont été délivrés en 2015. 14 candidats se sont inscrits à la session 2015-2016. Tous ont réussi aux épreuves théoriques et pratiques. Tout à l'heure, ils recevront des mains de Philippe Tanguy une attestation de réussite, en attendant la remise officielle de leur permis dans le courant du mois de mai. Philippe Tanguy, le formateur, a souhaité cesser d'enseigner à la fin de la session 2015 – 2016. De vifs remerciements lui sont adressés tant pour la qualité de son enseignement que pour son implication dans la vie et le rayonnement de l'association. Son successeur est connu ; il s'agit de M. Jean-Bernard Toulemonde, adhérent à l'association et ancien membre du conseil d'administration. Une procédure d'agrément a été engagée pour lui permettre d'enseigner dès la prochaine session (J-B Toulemonde se présente au public).

Puis le président annonce que l'association va devoir rechercher un nouveau bateau-école. En effet, Le bateau utilisé pour les épreuves pratiques du permis appartient à Philippe Tanguy à qui l'association le louait au titre d'un contrat. Or, Philippe Tanguy souhaite vendre ce bateau. L'achat d'un bateau par l'association n'a pas été retenu, mais comme il est important que l'Apppc-c puisse conserver le statut d'établissement de formation, tant pour des raisons financières que pour sa notoriété et son attractivité, une recherche en vue de la location d'un nouveau bateau va être entreprise. Pour tenir compte de la complexité de la procédure d'agrément, cette démarche sera entamée dès le début du mois de mai. Il est rappelé que la réglementation stipule que l'organisme formateur doit « disposer d'au moins un bateau de manière permanente et exclusive ».

L'assistance est sollicitée pour une éventuelle proposition de location.

Le président conclut son propos sur le permis bateau en remerciant le maire et l'adjointe aux ports pour la gratuité du mouillage pendant l'utilisation du bateau-école à Doëlan (huit jours).

Matelotage

Pour compléter la formation au permis bateau, trois séances de matelotage ont été organisées les 7 et 21 février et le 6 mars à Saint-Jacques. Ces séances ont réuni une vingtaine de personnes. Le président de l'Apppc-c a dispensé sa maîtrise de l'art des nœuds marins acquise tout au long de sa vie professionnelle. Outre la transmission d'un savoir, il s'agissait de montrer que chaque nœud est destiné à un usage particulier et que parfois un nœud mal fait peut compromettre la sécurité du bateau et de ses occupants. (La presse a relaté cette nouvelle activité de l'association).

La cotisation annuelle a été maintenue à 13 € lors du conseil d'administration du 29 février. Il convient en effet de tenir compte du contexte économique précaire actuel et des augmentations de toutes sortes que subissent la plupart des personnes présentes à cette assemblée. En outre la cotisation à la fédération est stable à 14 €.

Tarifs des mouillages

Après les augmentations d'une ampleur et d'une brutalité inédites imposées aux plaisanciers doëlanais en 2015, ces tarifs sont stables à condition toutefois de ne considérer que la seule redevance. Le président poursuit « qu'en effet, la pratique de notre loisir préféré nous coûtera plus cher que l'an dernier, car il ne vous a pas échappé que la taxe foncière applicable aux ports de plaisance a fortement augmenté à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette mauvaise nouvelle vous avait été annoncée dans le blog de notre site Internet dès le mois de mars 2015 et lors de l'assemblée générale de l'an dernier. Je vous rappelle que dans ma lettre de vœux, je vous ai fourni quelques précisions concernant la modification des règles de calcul de la valeur locative applicable aux ports de plaisance qui a provoqué cette augmentation : ici de 18 à 48 € ».

Évoquant les ressources illimitées de « l'ingénierie fiscale de notre pays », le président a interpellé la mairie sur l'application de la TVA (20 %) à la taxe foncière. En effet, des recherches qui ont été faites par l'association dans le Code général des impôts, il ressort que la taxe foncière ne devrait pas être assujettie à la TVA. Le service des impôts de Quimperlé a confirmé que cette manière de pratiquer est infondée.

Par conséquent, il a été demandé à la mairie qu'à l'avenir les tarifs des mouillages mentionnent les trois éléments qui déterminent le montant de la somme à régler pour la jouissance d'un mouillage à Doëlan ou au Pouldu : la redevance *stricto sensu*, la TVA et enfin la taxe foncière.

Comme il l'a déjà fait en d'autres circonstances, le président affirme que pour l'Apppc-c les ports de référence en matière de conditions d'accès, de contraintes et de services fournis sont les ports moëlanais. Or, il faut bien le constater, l'écart s'est creusé entre les tarifs pratiqués à Moëlan et à Clohars (voir annexe jointe).

Enfin, le président déclare ne pas oublier l'injustice dont ont été victimes l'an dernier les plaisanciers propriétaires de canots de 3,5 m à moins de 4 m qui, consécutivement à la suppression de cette catégorie, ont dû acquitter la redevance afférente à la catégorie supérieure en sus de l'augmentation importante des tarifs de mouillages. L'Apppc-c demande à la mairie que cette injustice soit réparée (9 personnes concernées).

Travaux portuaires

C'est avec satisfaction que sont mentionnés les travaux de réfection de la halle à marée ainsi que l'installation d'une nouvelle potence programmés à Doëlan. Le Bas-Pouldu sera doté d'un nouveau local destiné à la SNSM. En revanche, l'état de la « cale Cayenne » reste préoccupant, malgré les réparations cosmétiques qui viennent d'y être réalisées. Bien que d'un usage délicat selon les conditions météorologiques, c'est une cale de mise à l'eau qu'il faudra bien maintenir accessible au roulage des véhicules et remorques.

Opération « Nettoyage des ports »

Organisée le 17 mai 2015 et conçue par l'un des nôtres, Hervé Guillemot, avec le soutien matériel de la mairie, cette initiative a connu un vif succès. Plus d'une quarantaine de personnes y ont participé avec un bel entrain à Doëlan et au Pouldu. L'événement a été relaté dans la presse et sur le site de l'association.

La bénédiction de la mer a été célébrée le samedi 25 juillet 2015 à Doëlan.

Le président rappelle que la bénédiction de la mer est aussi une fête populaire très ancienne qui se déroule chaque année à Doëlan.

.../...

Plus de cent personnes ont assisté à cette cérémonie sur le quai « Sancéo » ou en embarquant sur quelques bateaux. Outre la vedette de la SNSM, l'emblématique « Rigolo » et quelques bateaux de plaisance, trois professionnels ont participé à l'événement : Thomas Gourlet (« Le Tragan »), José Cadiou (« Marenjo ») et Bernard Malcoste (« L'Océanide »). Accueillie dans les stands de la paroisse et de la « Bande-du-Rigolo », grâce à Serge Levrel et au regretté Bruno Latour, l'Apppc-c a été très présente à cet événement.

Relations avec la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF)

Le comité directeur de la FNPPSF a lancé un appel aux présidents des associations adhérentes visant à faire participer les pêcheurs plaisanciers à la collecte de preuves destinées à dénoncer certaines pratiques illégales de pêche ou la présence sur les étals des poissonniers de produits sous la taille autorisée. Cette initiative malheureuse a été relatée dans la presse à la mi-février.

Indigné par la nature de ce courrier, en fait un appel à la délation, le président de l'Apppc-c ne l'a pas relayé auprès des adhérents. Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 29 février s'est unanimement opposé à l'esprit même de cette initiative contraire aux valeurs qui fondent l'association et a affirmé que la stigmatisation des pêcheurs professionnels et des poissonniers, considérés sans aucun discernement comme de potentiels fraudeurs, ne peut qu'engendrer des conflits, des malentendus, de la discorde, alors qu'aujourd'hui les relations sont harmonieuses entre tous les acteurs des ports de la commune.

Par conséquent, il a été considéré que :

- les plaisanciers de l'Apppc-c n'ont pas vocation au rôle que souhaite leur voir jouer le comité directeur de la FNPPSF ;
- les plaisanciers adhérents à l'Apppc-c font confiance aux services de l'État chargés de veiller au respect **par tous** (plaisanciers comme professionnels) de la réglementation sur la pêche ;
- les pêcheurs professionnels et les poissonniers méritent respect et considération ;
- le développement de bonnes relations entre professionnels et plaisanciers doit être poursuivi sans relâche et avec honnêteté ;
- l'Apppc-c prône régulièrement auprès de ses adhérents les bonnes pratiques en matière de pêche.

Un communiqué de presse a été préparé dans ces termes, mais n'a pas été publié. En effet, la veille de cette publication, le président de la FNPPSF a pris l'initiative d'appeler le président de l'Apppc-c pour tenter de calmer la polémique qu'il a lui-même déclenchée. Dans cet entretien, renouvelé à deux ou trois reprises depuis lors, le président de la fédération a admis avoir été maladroit, s'est dit prêt à venir s'expliquer devant l'Apppc-c et évoqué une démission (?). Dans des termes qu'en langage diplomatique on qualifierait de francs et directs, le président de l'Apppc-c a dit et redit à son homologue de la fédération que ses propos étaient inacceptables et qu'il aurait été sain de les retirer. C'est avec l'aval des membres du conseil d'administration que le communiqué de presse n'a pas été publié.

Le président considère que cette « affaire » est désormais close.

Projet de taxe de mouillage dans les aires marines protégées

Ce projet a été abandonné. Il s'agit d'une bonne nouvelle car cette taxe que refusait en bloc le monde de la plaisance risquait d'être, un jour ou l'autre, généralisée à l'ensemble du littoral français. Son abandon est un bel exemple de l'utilité des associations (voir le site Internet de l'association).

Réunion à Quimper des représentants des établissements de formation

Cette réunion a eu lieu le 18 janvier 2016. Le président et Philippe Tanguy y ont assisté. Marc Cornil a évoqué les inexactitudes qu'il a décelées dans certains documents destinés à la formation. L'association envisage d'adresser un courrier à l'administration afin d'attirer son attention et de stimuler sa vigilance.

Activités de l'association en 2016

Tout au long de l'année les responsables de l'Apppc-c mettent à profit toute occasion susceptible de renforcer la notoriété et l'attractivité de l'association. Dans cet esprit l'Apppc-c organisera ou sera présente à quelques événements tels que :

- opération de nettoyage des ports le samedi 7 mai 2016 (au Pouldu et à Doëlan, coefficient de marée 113, basse mer à 11 h 51) ;
- « soirée des plaisanciers ». Cette soirée, ouverte à tout public, a été fixée au samedi 23 juillet 2016 à partir de 19 heures à la salle des fêtes de Clohars. Le programme retenu est le suivant :
 - . projection d'un film de 50 mn consacré au Belem (traversée de l'Atlantique, accueil au Brésil et aux Antilles), présenté par Marc Cornil, en présence de l'ancien chef mécanicien du bord ;
 - . apéritif suivi d'un repas (payants) avec animation musicale éventuelle.Il est indiqué aux participants à l'assemblée qu'ils peuvent d'ores et déjà acheter leur ticket repas (tarifs : 15 € pour les membres, 17 € pour les non-adhérents à l'Apppc-c) ;
Il est annoncé aux personnes présentes qu'elles peuvent d'ores et déjà acheter leur ticket repas. Les points de vente seront précisés ultérieurement.
- bénédiction de la mer à Doëlan le samedi 30 juillet 2016 à partir de 18 h 30.
Cette année encore, l'association souhaite « faire stand commun » avec la paroisse, « La Bande-du-Rigolo » et la SNSM. Le président souhaite que la présence des membres de l'association soit renforcée cette année, chacune restant libre de ses choix, bien entendu ;
- comme chaque année, l'Apppc-c sera représentée au forum des associations en septembre. C'est aussi une opportunité de recruter des candidats au permis bateau.

Relations avec la mairie et questions diverses

Outre les interventions qu'il a pu faire en tant que membre du conseil portuaire, le président énumère les quelques courriers adressés à la mairie depuis la tenue de la dernière assemblée générale.

En mai 2015, une lettre de remerciements a été envoyée à la mairie pour l'aide apportée par les services municipaux dans l'organisation de la matinée consacrée à la propreté des ports.

L'Apppc-c a demandé que l'administration communale lui fournisse le document fixant les limites administratives des ports du Bas-Pouldu (Pouldu-Laïta) et du Pouldu-Plaisance. Finalement, cet arrêté et ses annexes, indispensables à l'étude de dossiers, a été exhumé par la Délégation à la mer et au littoral (DML) de Concarneau (!)

En février, une demande d'installation de toilettes destinées aux plaisanciers de Porsmoric a été adressée à la mairie. Il faut savoir qu'une telle démarche a déjà été effectuée mais qu'elle n'a connu aucune suite, ni favorable, ni défavorable. L'adjointe aux ports a fourni une réponse écrite 48 heures avant l'AG. La réponse est négative compte tenu du coût élevé de l'installation située au bas d'une pente (estimation : 50 000 €) et d'une difficulté supposée pour l'organisation de l'entretien de ces toilettes (?).

Le président propose que ces toilettes soient placées deux cents mètres plus haut afin de faire l'économie d'une pompe de relevage. Ces toilettes pourraient être utilisées, outre par les plaisanciers de Porsmoric, par les promeneurs qui cheminent entre Le Bas-Pouldu et le pont de Saint-Maurice.

Toujours en février, l'Apppc-c a appelé l'attention de la mairie sur les risques de détérioration de la qualité des services dus aux usagers permanents ou occasionnels du Bas-Pouldu si une attention particulière n'était pas apportée à la réorganisation des services portuaires générée par le départ à la retraite de M. Dominique Carlu, titulaire de la fonction de maître des ports du Pouldu.

Le maire s'exprimera probablement sur la future organisation de ces services après le départ d'un employé qui a rendu des services d'une qualité remarquable et procuré ainsi beaucoup de sérénité à l'exploitant portuaire. Compte tenu des difficultés inhérentes à la fréquentation du plan d'eau du Bas-Pouldu, il faut que la sécurité figure au premier rang des critères retenus pour le choix de la future organisation des services portuaires. Le président poursuit son propos en remerciant le maire d'avoir tenu compte des observations faites par l'association pour faire évoluer le projet initial de la mairie.

Comme indiqué précédemment, l'Apppc-c conteste l'application de la TVA sur la taxe foncière afférente aux mouillages et demande qu'à l'avenir les tarifs différencient la redevance proprement dite, la TVA et la taxe foncière (référence : lettre du 7 mars 2016).

Le président renouvelle son souhait de voir annuler le sur-classement des bateaux de 3,5 à 4 m (Cf. paragraphe « tarifs des mouillages » ci-dessus).

Le président interroge le maire sur la concrétisation du projet d'aire de carénage à Doëlan.

Une rumeur selon laquelle le projet d'algoculture moëlanais serait abandonné circule. Les élus présents ont-ils des informations ?

L'an dernier, devant cette assemblée, le président avait souligné avec force que les ports sont la richesse de Clohars et déploré que cette source de prospérité ne se concrétise pas suffisamment dans les budgets qui leur sont alloués. Le président fait observer que Moëlan devrait bénéficier d'un fonds de concours de l'intercommunalité pour de gros travaux portuaires. Il demande au maire si Clohars ne pourrait pas entreprendre la même démarche pour l'entretien des cales et des quais des ports.

Il y a de cela quelques semaines, le président de l'Apppc-c a été sollicité, non officiellement (par un membre de la majorité municipale) pour que l'association réfléchisse à la manière dont elle pourrait participer à la rénovation de la cabane de Porsmorlic. Cette cabane est un vestige de l'époque où étaient exploités des parcs à moules en cet endroit de la rivière. Il faut savoir que cette cabane se trouve dans le domaine public maritime et qu'elle a sinon un « propriétaire », un utilisateur. Après une visite des lieux le président a fait savoir que l'Apppc-c n'a pas vocation à intervenir dans ce domaine et suggéré que la mairie s'adresse plutôt à une association dont l'objet prévoit ce type d'action.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) va retirer les autorisations d'occupation du domaine public maritime à Porsac'h accordées depuis très longtemps à quelques plaisanciers. Parmi ces derniers, certains ont déjà reçu un courrier de l'administration leur annonçant ce revirement. Il s'agit d'une mesure générale. L'interdiction sera effective le 1^{er} janvier 2019.

Les courriers de la DDTM invoquent des raisons environnementales (existence de l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), de sécurité maritimes et d'usage normal du domaine public maritime.

La position de la DDTM est surprenante. En effet, en quoi la sécurité maritime peut-être concernée par la présence de petites embarcations mouillées – ou plutôt amarrées par un système de « va et vient » - dans l'anse de Porsac'h ? Par ailleurs, l'expression « usage normal du domaine public maritime » mériterait d'être explicitée.

.../...

S'agissant des raisons environnementales, le président souligne sa perplexité en ce qui concerne les atteintes à l'environnement qu'engendrerait la présence de 4 ou 5 petits bateaux à Porsac'h. Il estime même que cette présence ajoute au charme du lieu, y met de la vie. Enfin, qu'une administration comme celle des « Affaires maritimes » considère que la présence de bateaux dans une anse fût-elle celle de Porsac'h porterait atteinte à l'environnement, paraît être une grossière erreur de jugement ou, à tout le moins, le symptôme d'un excès normatif hélas, bien dans l'air du temps ! Prenant à témoin le public, Marc Cornil s'interroge : « qui dans l'assistance peut préciser en quoi ces amarrages - qui se pratiquent depuis très longtemps, par tradition, bénéficiant à un petit nombre de particuliers appréciant cette tolérance et ne privent personne de la faculté de parcourir le chemin côtier proche - nuirait à l'environnement ? ».

Le président termine son argumentaire et pose la question suivante au maire : « est ce que la commune ne pourrait pas prolonger au-delà de 2018 les autorisations d'occupation du domaine public maritime actuellement en cours de validité pour Porsac'h ? Pour ma part, je crois savoir que vous aurez le pouvoir de le faire légalement et qu'ainsi vous éviterez la rigidité qui consisterait à ignorer une vieille tradition qui jusque là n'avait donné lieu à aucune plainte dans quelque domaine que ce soit ».

Le président soumet le rapport moral à l'approbation. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

2. – Rapport financier

Madame Françoise-Marie Stritt, trésorière, présente le rapport financier.

M.M. Jean-Michel Le Stang et Michel Sellin, commissaires aux comptes de l'association, ont examiné et approuvé la comptabilité de l'année 2015. Il est donné lecture de leur déclaration conjointe d'approbation (attestation en pièce jointe).

L'exercice 2015 se conclut par un profit de 2 102,58 €. Il convient de rappeler que c'est l'activité de formation au permis bateau qui est la source principale de revenus de l'association.

La trésorière termine sa présentation en indiquant que tout membre de l'association à jour de sa cotisation peut prendre connaissance des états comptables à la fin de la réunion.

Le président demande le quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2015. Quitus accordé.

3. – Élections au conseil d'administration

Le mandat des membres désignés ci-après est arrivé à son terme :

- M.M. Maurice Corderoc'h, François Debout et René Couic. Tous souhaitent un nouveau mandat.

En outre M. Jean-Bernard Toulemonde a présenté sa candidature au conseil d'administration.

MM. Maurice Corderoc'h, François Debout, René Couic et Jean-Bernard Toulemonde sont réélus ou élu à l'unanimité pour un mandat de trois ans à compter de ce jour. Le président les félicite et les remercie de leur dévouement.

4. – Nomination des commissaires aux comptes

M.M. Jean-Michel Le Stang et Michel Sellin sont nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 2016.

Le président les remercie et les félicite puis demande à Philippe Tanguy de procéder à la remise des attestations de réussite aux épreuves du permis bateau.

.../...

5. – Remise par Philippe Tanguy des attestations de réussite aux épreuves du permis bateau aux lauréats de la session 2015-2016

Les lauréats sont quatorze : MM. Bocquier Jean-Jacques et Luc, M. Collin Derhen, Mme Cornil Lalarivony, M. Cowin Timothy, M. Guillou Damien, M. Hello Mathis, MM. Le Floc'h-Best Morgan et Ronan – Mme Liais Marie, M. Mireux Tony, Mme Pivert Isabelle, M. Le Poulichet Alain, Mme Le Thoër Cécile.

Le président félicite les lauréats et le formateur et leur rappelle qu'ils doivent respecter les règles élémentaires et indispensables qui ont été enseignées par Philippe Tanguy.

6.- Nettoyage des ports

Avant de céder la parole à Hervé Guillemot, organisateur de la matinée du 7 mai consacrée à la propreté des ports, le président sollicite toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient participer à ce geste pour l'environnement.

Hervé Guillemot détaille les modalités d'organisation de cette initiative (horaires, mise en place de conteneurs, mise à disposition de matériel par la mairie, etc.) dont il a assuré la promotion avec Alain Petit en intervenant sur le marché du samedi matin au bourg. Cette année la zone en amont du pont sera incluse dans l'opération (anses de Kerien, du Goalinou et du Pont-Du).

Le président invite le maire à prendre la parole.

7.- Intervention du maire

En préambule, le maire déclare que selon lui l'Apppc-c a un rôle de vigie et qu'il souhaite travailler avec elle en vue de prendre des décisions par consensus. Puis il indique que toutes les décisions concernant les ports sont prises en conseil portuaire et que, par exemple, les tarifs résultent de négociations avec les représentants des plaisanciers. Il rappelle que la mairie ne dispose que d'une voix et les plaisanciers de trois voix au conseil portuaire (voir composition du conseil portuaire en annexe jointe).

S'agissant de la gestion des ports (établissements publics industriels et commerciaux), il précise que leurs budgets sont portés par les ports eux-mêmes, qu'ils ne reçoivent pas de subvention de la commune pour leur fonctionnement (la Chambre régionale des comptes ne le permet pas) (voir précisions en annexe jointe) et que leur exploitation doit être à l'équilibre, tandis que la collectivité verse des subventions pour financer les investissements.

Taxe foncière sur les mouillages

Il est précisé que l'augmentation de la taxe foncière sur les mouillages résulte de la réévaluation de valeurs locatives qui n'avaient pas été actualisées depuis les années 1970 (voir précision en annexe jointe).

Recherche de ressources

Après avoir fait l'historique de l'évolution du transfert de la gestion des ports (de l'État vers le département puis la commune), le maire rappelle sommairement les efforts qui ont été faits pour créer des ressources supplémentaires susceptibles d'équilibrer le budget de port de Doëlan en particulier (zonage, redevances sur les terrasses aménagées en saison sur les quais, location de l'espace public pour le tournage du téléfilm « Doc Martin ». Il considère que l'harmonisation des tarifs des mouillages de Doëlan et du Bas-Pouldu n'est que justice).

Organisation des ports du Pouldu

Le départ du maître des ports du Pouldu est l'occasion de trouver des équilibres pérennes, par exemple en réunissant les dépenses de personnel dans l'ensemble de la gestion de tous les ports (deux « temps plein » à Doëlan et un temps partiel (0,9) au Pouldu et au Sivu). Les plaisanciers n'ont pas souhaité le fusionnement des budgets des trois ports.

Les remarques faites par l'Appcc-c ont été prises en compte dans l'évolution de l'organisation des ports du Pouldu. Cette évolution est en cours de négociation (comité technique paritaire). Une présence sera assurée au Pouldu le matin.

Les délivrances de glace seront assurées à l'aide d'un badge (pas de précision sur une date) (cette tâche est actuellement confiée aux employés du port de Doëlan).

Par ailleurs, il est envisagé de former un troisième agent pour réagir « au pied levé » si nécessaire.

Alain Petit intervient en soulignant le remplacement de M. Carlu le samedi matin n'est pas systématiquement assuré.

Le maire répond qu'il n'a jamais été interpellé à ce sujet et assure que la présence d'un employé au Pouldu sera assurée pendant la période du 15 juin au 15 septembre.

Le président dit sa satisfaction de constater que le projet initial de réorganisation des services portuaires du Pouldu a évolué favorablement. Il rappelle que le responsable du Pouldu-Laïta doit, selon lui, devenir un spécialiste de cet endroit de la Laïta.

Reprise de parole du maire

Après avoir annoncé qu'il tenait à faire cesser une rumeur selon laquelle il ne serait pas au courant de l'existence d'une « cuve à fuel » à Doëlan (étonnement dans la salle qui n'a manifestement pas eu vent de cette rumeur) (voir précisions en annexe), le maire fait une digression en annonçant qu'un recours visant à rétablir l'autorisation d'installation de la « guinguette » (sic) (bar-restaurant provisoire) sur le quai Peyron a été présenté à la préfecture par la mairie. Il rappelle que la mise en place de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (Avap) implique qu'une telle implantation est désormais soumise à l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Une personne de l'assistance fait observer au maire que l'Avap est bien de son initiative. **Le maire** répond qu'il assume pleinement la mise en service de l'Avap tout en défendant le caractère populaire de la « guinguette » de M. Dossena, mentionnant au passage que ce commerçant acquitte une redevance de 2 700 €/an au profit du budget du port.

Toilettes de Porsmorc

Le maire fait savoir que le coût élevé du branchement au réseau d'assainissement ne permettra pas de construire de toilettes à cet endroit. Le président ayant suggéré que l'on pourrait les installer 200 mètres plus haut et qu'elles pourraient aussi servir aux promeneurs qui se déplacent entre le Pont de Saint-Maurice et le Bas Pouldu, le maire fait observer que le chemin côtier entre Doëlan et le Pouldu n'en est pas pourvu.

Algoculture à Moëlan

Le maire déclare qu'il ne dispose d'aucune information sur un éventuel arrêt du projet. Il ajoute la mairie que pour être tenue au courant de l'évolution de ce dossier la mairie à toujours dû prendre l'initiative « d'aller chercher l'information ».

Amarrage de bateaux dans l'anse de Porsac'h

La DDTM veut avoir un droit de regard sur les anses isolées. Le maire estime que le maintien de bateaux à Porsac'h nécessiterait des aménagements soumis à enquête publique (parking) et que ce dossier serait très complexe.

Un débat s'ouvre entre le président, la salle et le maire. La salle et le président dont les propos sont très forts défendent la présence de ces petites embarcations dont l'amarrage fait partie de la culture même des Cloharsiens. Le maire répond qu'il appliquera la loi et invite Marc Cornil à s'impliquer dans ce dossier très lourd (?).

Malgré l'insistance du président, on constate que la présence de bateaux à Porsac'h pourrait n'être plus qu'un souvenir après 2018.

Cabane de Porsmorvic

Sujet brièvement évoqué en rappelant que l'Appc-c n'est pas habilitée à le traiter, contrairement, peut-être, à d'autres associations.

Mise en place d'une aire de carénage à Doëlan

Le dossier est complexe. Après décision prise en conseil municipal un appel d'offres a été lancé et un porteur de projet retenu. L'exploitant privé du chantier où sera implantée l'installation de carénage ne consent pas à libérer les lieux (domaine public). Un contentieux est donc ouvert entre la mairie et cet exploitant. Une procédure en référé va être engagée (adjointe aux ports).

Un membre de l'association pose une question sur le fonctionnement de l'installation de carénage. Le président fait savoir que toute opération de carénage commencera par un grutage sur le quai Sancéo. Les propriétaires disposant d'une remorque auront la possibilité de déplacer leur bateau jusqu'à l'aire de carénage, évitant ainsi le recours au grutage. Enfin, un seul bateau de pêche est d'un tonnage supérieur aux capacités de la grue ; la manutention des autres bateaux de pêche nécessitera une adaptation ponctuelle de la grue (mouflage).

Fonds de concours de « Quimperlé-Communauté » pour l'entretien des grosses installations portuaires

Le maire : à Moëlan, le gros entretien de la digue de Brigneau n'est pas financé ; à ce jour la commune n'a pas obtenu les fonds de concours demandés.

Le maire rappelle que le budget de Doëlan a bénéficié de subventions de 140 000 € et de 160 000 € du département et de la commune pour le gros entretien de la digue en 2014 et que « les plaisanciers n'ont pas eu à supporter ce financement ». (! Voir précisions en annexe).

Alors que ce sujet ne figurait pas à l'ordre du jour, le maire fait savoir que l'envasement du port de Doëlan est une réalité et qu'un curage sera nécessaire. Le rejet en mer des sédiments ne sera pas possible (intervention de l'adjointe aux ports et à l'économie). La solution du stockage des boues à terre est de 3 à 5 fois plus chère que celle du rejet en mer (clapage).

Le président remercie le maire de son intervention.

Enfin, le président Cornil évoque une question qui lui a été posée avant la réunion par un adhérent : le chenal dans le port n'est plus matérialisé par des bouées, ce qui peut désorienter des plaisanciers de passage. Maurice Corderoc'h rappelle que ce balisage avait été effectué à l'initiative de l'Appc-c. La question est de savoir si l'on peut réinstaller un tel balisage. Sujet du ressort des services portuaires qui seront consultés (l'encombrement actuel de l'arrière port compliquera une éventuelle réinstallation).

8. - Intervention du représentant de la SNSM

Assisté de Rémi Berthou, Gilles Toullec prend la parole pour rappeler que la SNSM a effectué 70 sorties en 2015. Il présente ensuite de nouveaux bâtonnets éclairants (coût : 3 €) assurant 12 heures de lumière et en détaille le mode d'emploi.

L'intervenant rappelle ensuite que le port de la brassière de sauvetage doit être systématique dès que l'on monte dans l'annexe du bateau et qu'il est important de veiller régulièrement au bon état de ce matériel (cartouche en particulier). Modèle recommandé : brassière munie d'une sangle sous-cutale.

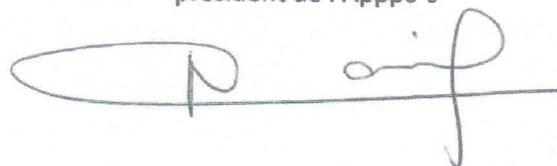
M. Gilles Toullec termine son intervention en recommandant de disposer d'une ligne de mouillage adaptée et d'une VHF en cas de panne. Rappel des numéros d'urgence maritime : 196 et 02 97 55 35 35 : Crossa Étel.

9.- Remise du don à la SNSM

Après avoir remercié le représentant de la SNSM, le président Cornil remet à Rémi Berthou un chèque de 1 000 €. Pascal Toullec s'adresse au public pour lancer un appel aux dons, car la station de Doëlan a dû faire face à de grosses dépenses ces dernières années.

Le président remercie le maire et l'adjointe aux ports d'être venus à cette réunion, ainsi que le public présent. Après avoir souhaité à toutes et à tous une belle saison de plaisance, il déclare close l'assemblée générale qui est terminée à 12 heures 10.

Marc Cornil
président de l'Appcc-c

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Cornil', written over a horizontal line.

Comparaison des tarifs des mouillages des ports moëlanais et cloharsiens

Longueur du bateau	Tarifs (TTC)				
	Moëlan (les trois ports)	Doëlan			Le Pouldu
aval		amont 1	amont 2		
4 mètres	210,60 €	384 €	341 €	280 €	341 €
4,5 mètres	(1)	424 €	376 €	307 €	376 €
5 mètres	263,25	464 €	411 €	336 €	411 €

Les tarifs moëlanais sont calculés sur des longueurs déterminées de mètre en mètre. Par ailleurs, chez nos voisins coexistent des mouillages communaux et des mouillages personnels (ex-forains chez nous).

Composition du conseil portuaire de Clohars-Carnoët (organe consultatif)

- président : le maire
- membres : un représentant du Conseil départemental, un représentant de la CCI de Quimper, un maître de port, trois plaisanciers, trois représentants d'associations choisis par le maire (La Bande-du-Rigolo, Club de plongée, SNSM).

Le budget du port de Doëlan a longtemps bénéficié d'une subvention d'équilibre de la part de la commune.

TVA sur la taxe foncière : Il est rappelé que l'Apppc-c a demandé que les tarifs des mouillages fassent apparaître séparément la redevance *stricto sensu*, la TVA et le montant de la taxe foncière qui n'est pas assujettie à la TVA selon le service des impôts de Quimperlé.

Les plaisanciers (comme les autres usagers) ont bien participé au financement des grosses réparations de la digue de Doëlan en 2014 (source : « Kloar-Info »)

Montant : 398 200 € répartis comme suit :

- commune : 160 000 € ;
- Conseil général : 119 500 € ;
- budget du port : 118 700 €.

Présence d'une « cuve de fuel » à Doëlan (propos du maire)

Il ne s'agit pas d'une banale cuve de fuel domestique, mais du dépôt de carburant se trouvant au pied de l'immeuble de la coopérative maritime et qui dessert le poste de distribution de « gazole pêche » sur le quai Peyron.

A.P.P.C.C.
Maison des Associations
Saint Jacques

29360 CLOHARS-CARNOËT

Mesdames, Messieurs,

Les vérificateurs des comptes reconnaissent avoir pris connaissance et vérifié les comptes financiers et tous les documents s'y rapportant.

Ils approuvent les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils viennent de leur être présentés, donnent quitus au trésorier et vous demandent de les approuver à leur tour.

Fait à Clohars-Carnoët, le 12 Avril 2016.

Michel SELLIN



Jean Michel LE STANG

